

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

312025

Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 12

Le vingt-quatre Juin deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 06 Juin 2025

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, GUICHERD Cyril, ALLEGRE Jean Marc
Conseillers Délégués- BASSOT Christine — CORNET-MONAT Béatrice- CUISSET Betty - PROVOST Eric – BELOT Jean-Luc - NERON Sylvie – ROUCHON Dominique

Etait absent : LASSAIGNE Sébastien

Secrétaire de séance : BASSOT Christine

OBJET : ACCEPTATION D'UN BAIL COMMERCIAL POUR LE MULTISERVICE PAR LA SCP VAUDIER PAVERO DE SAINT HAON LE CHATEL A LA SNC CAFE DE LA COTE

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 282025 en date du 15 Mai 2025 acceptant l'établissement d'un bail commercial pour le multiservice par la SCP VAUDIER PAVERO de Saint Haon le Chatel.

Madame le Maire explique que cette délibération a été établie au nom de M. CHARRONDIERE Romain et Mme PERRIN Lise-Marie, repreneur du Café de la Côte.

Or, il s'avère nécessaire de reprendre une délibération avec la dénomination sociale de la société SNC Café de la Côte.

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 08 octobre 2015 approuvant la construction d'un multiservice.

Celui-ci est construit sur le parking municipal au bourg de Villemontais sur la parcelle section A numéro 2425, propriété de la commune. Les activités exercées dans ce multiservice seront : bar – tabac – presse – restauration rapide – jeux – relais poste – dépôts de pain et pâtisserie – dépannage en alimentation – produits locaux.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, et à l'unanimité de ses membres :

Concernant le bâtiment élevé d'un rez-de-chaussée et un étage édifié sur la parcelle cadastrée section A numéro 2425 composé :

- 1) D'un local commercial situé au rez-de-chaussée, comprenant : une grande pièce, une réserve, une cuisine, une autre pièce, un cellier, un sas toilette, un WC et les éléments mobiliers figurant sur la liste demeurée annexée,
- 2) Un local à usage de bureau, vestiaire, buanderie, cuisine, salle d'eau, WC situé au premier étage auquel on accède par un escalier depuis le cellier situé au rez-de-chaussée, une toiture-terrace et les éléments mobiliers figurant sur la liste demeurée annexée
- 3) D'une parcelle de 96 m² à prendre sur la parcelle A 2425 à usage de terrasse autour du bâtiment,
- 4) D'une parcelle de 450 m² à prendre sur la parcelle 4 2425 à usage de parking (partie

goudronnée)

- Accepte les loyers de 1 200€ HT pour le multiservice, celui étant soumis à la TVA,
- dit que le bail est conclu pour une durée de neuf années qui commencera à courir le 03 Juin 2025 pour se terminer le 02 Juin 1934.
- accepte, afin d'aider au démarrage SNC (Société en nom collectif) Café de la Côte de consentir à la gratuité de deux mois soit du 03 Juin 2025 au 31 Juillet 2025,
- Dit qu'un mois de caution sera demandé au premier mois,
- Dit que les loyers seront payables d'avance et révisés chaque année à la date d'anniversaire suivant l'indice des loyers commerciaux,
- De confier la rédaction de ce bail, réglé par la commune de Villemontais, à la SARL VAUDIER PAVERO Notaires à Saint Haon le Chatel,
- Autorise Madame le maire à signer le bail commercial au profit de la SNC Café de la Côte.
- Annule la délibération n° 282025 du 15 mai 2025.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,
Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,

BASSOT Christine



Fait à Villemontais, 24 Juin 2025
Le Maire,

GAUME Marie Françoise

